



Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-105

ISBN 0-660-61222-4

Agence canadienne d'inspection des aliments

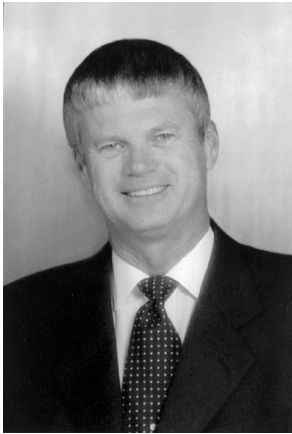
Rapport sur les plans et les priorités de 2000–2001

Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Message du Ministre	1
2.0	Vue d'ensemble	3
2.1	Mandat, rôles et responsabilités	3
2.2	Objectifs de l'Agence	4
2.3	Facteurs externes qui ont une incidence sur l'ACIA	5
2.4	Plan des dépenses	9
3.0	Plans, résultats et ressources	11
3.1	Objectif du programme	11
3.2	Description du secteur d'activités	11
3.3	Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	12
4.0	Initiatives horizontales	21
4.1	Mesures réglementaires	21
4.2	Biotechnologie	22
4.3	Stratégie de développement durable	24
4.4	Stratégie d'information financière (SIF)	25
4.5	Stratégie des ressources humaines	27
5.0	Renseignements financiers	29
5.1	Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité	29
5.2	Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations ...	29
5.3	Sommaire des paiements de transfert	30
5.4	Source des recettes disponibles et non disponibles	31
5.5	Coût net du programme pour l'année budgétaire	32
6.0	Autres renseignements	33
6.1	Lois et règlements	33
Index	37

1.0 MESSAGE DU MINISTRE



Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire
et ministre à la Coordination
des affaires rurales

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'ACIA amorce sa quatrième année d'activités avec un programme précis visant à offrir des services de réglementation fédéraux en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs, de protection des végétaux et de santé des animaux. Ce programme, décrit dans le Rapport, présente les nombreux défis que l'Agence aura à relever dans l'avenir et, à cet égard, propose un ambitieux plan d'action. Notre programme permettra aux consommateurs canadiens de bénéficier d'un approvisionnement alimentaire parmi les plus sains qui soient au monde. Avec ce programme, l'ACIA confirme l'engagement du gouvernement à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Alors que le Canada s'engage dans le XXI^e siècle, la chaîne alimentaire — liant agriculteur, fabricant, distributeur, détaillant et consommateur — est plus complexe que jamais. De nouveaux systèmes de production et de fabrication sont apparus, ainsi que des technologies avancées et des moyens de distribution différents; nous importons aussi davantage. Parallèlement, la production d'aliments transformés a connu un essor fulgurant et le marché est devenu très compétitif. Pour relever tous ces défis, l'ACIA s'est donné pour mission, avant tout, de surveiller la salubrité des aliments et d'assurer la protection des consommateurs. Elle compte mener sa tâche à bien en faisant en sorte que les services d'inspection fédéraux favorisent l'identification, avec un maximum d'efficacité et d'efficience, des risques liés à chaque étape de la chaîne alimentaire. Évidemment, elle veut aussi, le cas échéant, trouver les interventions appropriées et, pour cela, travailler en partenariat avec les intervenants de la chaîne alimentaire, dont les consommateurs, et améliorer avec eux les pratiques d'assurance de la salubrité des aliments.

L'ACIA a aussi pour mandat de préserver la santé des animaux et de protéger les végétaux. Nous vivons dans un monde où les risques de transfert, d'une extrémité de la planète à l'autre, de ravageurs et de maladies se sont considérablement accrus. Nous vivons aussi à une époque où la science, les connaissances et les méthodes relatives à la santé des végétaux et des animaux progressent rapidement. L'ACIA a à cœur de préserver la santé des animaux et des végétaux au Canada.

L'ACIA s'efforce d'élaborer une approche fiable, élargie et intégrée des services d'inspection fédéral des aliments, des animaux et des végétaux, ainsi que des services connexes, pour en assurer l'efficacité et l'efficience, et mieux répondre aux besoins des citoyens. Je vous invite à prendre connaissance du présent *Rapport sur les plans et les priorités* afin de mieux saisir la façon dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments entend contribuer, une fois de plus, à notre qualité de vie collective.

Lyle Vanclief

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la Coordination des affaires rurales

2.0 VUE D'ENSEMBLE

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a été créée en 1997 afin de regrouper dans un organisme unique tous les services fédéraux d'inspection des aliments et de mise en quarantaine de même que les programmes de protection des végétaux et de santé des animaux auparavant offerts par quatre ministères fédéraux (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Industrie Canada). L'Agence rend compte de ses activités au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

En vertu de son mandat, l'ACIA est chargée d'assurer et de contrôler l'application de 13 lois et règlements connexes. Les services d'inspection visés sont liés à la salubrité des aliments, à la protection des consommateurs, à la protection des végétaux et à la santé des animaux. Les politiques et les normes relatives à la valeur nutritive des aliments vendus au Canada sont établies par Santé Canada, qui s'occupe également d'évaluer l'efficacité des activités de l'Agence ayant trait à la salubrité des aliments.

Pour remplir son rôle de chef de file à l'égard du maintien et de l'amélioration de l'intégrité générale du système de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux, l'ACIA travaille en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, des administrations provinciales/territoriales/municipales, des producteurs, l'industrie, des distributeurs, des détaillants et, en définitive, chaque consommateur d'aliments au Canada.

Dans l'exercice de ses rôles et responsabilités, l'ACIA remplit plusieurs fonctions importantes :

- la conception et l'élaboration des programmes et des politiques législatifs, réglementaires et relatifs aux inspections, et des mécanismes de conformité nécessaires à la mise sur pied de programmes efficaces;
- l'exécution directe de ces programmes;
- l'éducation du consommateur.

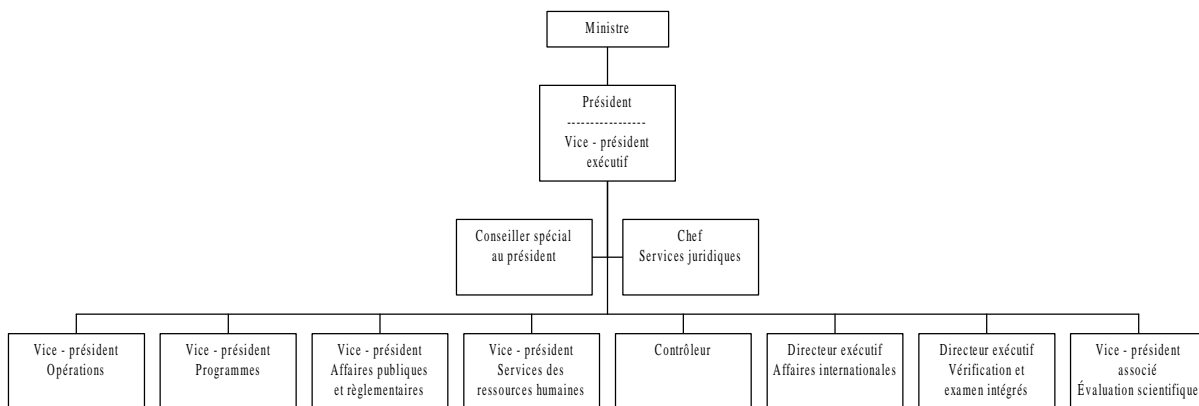
L'Agence gère actuellement 14 programmes qui s'étendent à tous les types d'aliments, aux facteurs de production agricole comme les aliments pour le bétail, les semences et les engrais, à la protection des végétaux et à la santé des animaux. L'exécution de ces programmes est soutenue par différents services, dont l'inspection des produits, l'inspection et l'enregistrement des établissements, la certification des produits, la délivrance de permis et de licences, l'exécution de tests et l'application des règlements.

Programmes de l'ACIA

Produits laitiers, œufs, poisson, hygiène des viandes, miel, fruits et légumes frais, aliments vendus au détail, produits de consommation, produits de transformation, aliments des animaux, semences, engrais, santé des animaux et protection des végétaux

La prestation de ces services est assurée par près de 4 400 employés répartis dans 18 régions couvrant l'ensemble du territoire canadien. Le personnel de l'ACIA comprend un vaste éventail de professionnels, notamment des vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, des informaticiens, des agents financiers, des experts en communication, des chercheurs et des techniciens de laboratoire, et quelque 1 800 inspecteurs très spécialisés qui travaillent aux premières lignes.

L'ACIA fonctionne selon un organigramme (illustré ci-dessous) qui vise à lui permettre de gérer avec efficacité et efficience les programmes qui font partie de la filière alimentaire. Cette structure est conçue également pour favoriser la gestion efficace des questions communes à plus d'une catégorie de produits. Conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, un comité consultatif externe, formé de 12 membres a été créé pour fournir des conseils au ministre sur les grands enjeux stratégiques qui touchent aux responsabilités de l'ACIA.



2.2 Objectifs de l'Agence

Programmes d'inspection des aliments et des produits alimentaires

Le point de mire du Programme d'inspection des aliments de l'ACIA est de veiller à ce que les fabricants, les importateurs et les distributeurs régis par l'ACIA respectent les normes fédérales établies en matière de salubrité, de qualité, de quantité, de composition, de manutention, d'identité, de traitement, d'emballage et d'étiquetage. S'il s'agit d'aliments destinés à l'exportation, les fabricants peuvent aussi être tenus de se conformer aux autres exigences du pays importateur. C'est le résultat d'ententes réciproques en vertu desquelles les pays participants certifient aussi souvent les produits alimentaires destinés au marché canadien.

Cette fonction de réglementation est essentiellement assurée par l'enregistrement et l'inspection des établissements aux fins du mouvement interprovincial et international des aliments, ainsi que par l'inspection et la surveillance des produits dans les établissements de transformation enregistrés ou non, dans les locaux des importateurs et dans les magasins de vente au détail. L'ACIA collabore avec Santé Canada et d'autres gouvernements et des industries réglementées afin d'administrer le retrait de certains aliments et de prendre d'autres mesures d'application des lois.

Programmes d'inspection de la protection des végétaux et de la santé des animaux

Les programmes d'inspection de la protection des végétaux et de la santé des animaux contribuent à la protection de la base de ressources végétales et animales du Canada en empêchant l'introduction et la propagation de maladies et de ravageurs réglementés susceptibles d'avoir une incidence sur la santé humaine, l'environnement et l'économie. Le transport sans cruauté des animaux relève aussi du programme d'hygiène vétérinaire de l'ACIA.

Les précautions prises à l'importation sont destinées à prévenir l'introduction au Canada de maladies et de ravageurs exotiques. À cette fin, on inspecte, teste et certifie le bétail, les produits horticoles, forestiers et biologiques ainsi que d'autres denrées alimentaires, avant d'en autoriser l'entrée au Canada. Ces activités sont menées dans les postes de douane, les ports de mer, les aéroports et les installations de quarantaine, ainsi que dans le pays d'origine. On mène également des activités de collecte de renseignements internationaux sur les maladies, on négocie avec les pays exportateurs les normes de santé pour l'importation et on organise des exercices de simulation de situations d'urgence régionales et nationales.

Dans le cadre du programme de protection des végétaux, on procède à des évaluations environnementales avant d'autoriser la circulation de végétaux, d'aliments du bétail et de produits microbiens issus de la biotechnologie. Le programme permet également de vérifier si les aliments destinés au bétail, les engrais commerciaux et les suppléments utilisés au Canada sont sûrs et efficaces et s'ils sont emballés et étiquetés selon les normes établies. Il englobe la certification des semences et l'enregistrement des variétés de plantes de grande culture et il octroie en outre, aux pépiniéristes, une sorte de brevet ou certificat de protection des obtentions végétales pour les nouvelles variétés agricoles et horticoles.

2.3 Facteurs externes qui ont une incidence sur l'ACIA

Différents facteurs externes influent sur l'orientation stratégique de l'ACIA et continueront de le faire au cours des prochaines années. La section qui suit met en évidence les plus cruciaux d'entre eux.

Engagements du gouvernement

Dans son récent Discours du Trône, le gouvernement du Canada a énoncé un plan visant à bâtir une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens. Fait particulièrement important pour l'ACIA, le gouvernement s'est engagé à améliorer le système canadien de salubrité des aliments. Parmi les autres engagements qui présentent un intérêt pour l'ACIA, notons le fait de prendre des dispositions avec les provinces, les territoires et le secteur privé; de participer à des forums internationaux afin de contribuer à l'établissement d'un système de commerce mondial plus transparent qui repose sur des règles; de chercher à attirer des chercheurs et à les garder au Canada; et de mettre en œuvre des stratégies pangouvernementales de gestion des ressources humaines.

« Le gouvernement protégera la santé des Canadiens en renforçant son programme de salubrité des aliments... »

Discours du Trône de 1999

Partenariats fédéraux/provinciaux/territoriaux

Les restrictions financières et l'efficacité et l'efficience accrues auxquelles s'attendent les Canadiens dans la prestation des services gouvernementaux, quel que soit l'ordre de gouvernement concerné, ont amené les différentes administrations à collaborer davantage. Le Groupe chargé de la mise en œuvre du Système canadien d'inspection des aliments (SCIA) est le fruit d'un désir de collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il a pour but de créer un système intégré d'inspection des aliments au Canada en intensifiant la collaboration entre les administrations, en harmonisant les normes et en assurant une plus grande uniformité des procédures et des pratiques. L'ACIA doit continuer de participer activement à cette initiative. Elle est aussi soutenue, dans la réalisation de son mandat, par le Comité fédéral-provincial-territorial d'inspection et le Comité fédéral-provincial-territorial de la politique sur la salubrité des aliments.

Autres partenariats

Les ententes de collaboration et les partenariats entre le gouvernement fédéral, les producteurs, l'industrie et les consommateurs sont de plus en plus nombreux et continueront d'augmenter. Le Partenariat canadien pour la salubrité des aliments, renommé pour sa campagne *À bas les BACTéries!*^{MC}, en est un exemple remarquable. Conformément à l'engagement qu'il a pris de réduire les maladies d'origine alimentaire grâce à des programmes d'éducation continue sur les méthodes de manipulation salubre des aliments, le Partenariat lancera au début de l'an 2000 un nouveau programme d'éducation à l'intention des enfants de 6 à 9 ans et de leurs parents. Il élargira également l'éventail des moyens de communications à sa disposition, notamment en ajoutant un volet interactif au site Web d'*À bas les BACTéries!*^{MC}. Le protocole d'entente conclu récemment avec la Commission canadienne des grains au sujet des activités liées à la biotechnologie est un autre exemple des ententes de collaboration et des partenariats qui auront des répercussions dans l'avenir. L'ACIA participe aussi activement à des comités conjoints chargés de se pencher sur la

question du recrutement de scientifiques, de techniciens et d'inspecteurs, de leur maintien dans ses effectifs et de leur apprentissage.

Perceptions et attentes du public

Dans ses efforts de planification, l'ACIA doit prendre pleinement en considération les perceptions et les attentes des Canadiens. Les consommateurs canadiens tiennent de plus en plus à être informés des questions relatives à la salubrité des aliments et à la valeur nutritive des aliments. L'attention accrue accordée par les médias à ce qui se passe dans ce secteur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, influence et continuera d'influencer les perceptions des Canadiens. Ceux-ci reconnaissent que la salubrité des aliments n'est pas la responsabilité exclusive du gouvernement. Ils ont eux aussi un rôle à jouer en prévenant les intoxications alimentaires d'origine bactérienne à la maison, tandis que l'industrie doit faire en sorte que les aliments soient salubres. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement se montre plus responsable et fasse preuve d'une plus grande transparence en général, et qu'il assure la prestation efficace et efficiente de ses services. Ils s'attendent également, et l'Agence en est consciente, à ce que les programmes scientifiques du gouvernement fédéral soient de « calibre mondial » et que les politiques et les interventions fassent fond sur une masse critique d'informations et de données scientifiques fiables.

Tendances en matière de démographie et de consommation

La population canadienne est de plus en plus diverse. Les consommateurs canadiens réclament davantage de variété dans le choix des aliments et dépensent une portion plus importante de leur budget consacré à la nourriture dans les restaurants. Plus elle vieillira, plus la population deviendra vulnérable aux maladies d'origine alimentaire et à leurs conséquences.

Surveillance réglementaire internationale des aliments, des végétaux et des animaux

La surveillance réglementaire des aliments, des végétaux et des animaux sur la scène internationale prend des allures de plus en plus complexes. Les organes internationaux de normalisation élaborent des normes nouvelles et plus rigoureuses de vérification de la salubrité des aliments et de la qualité des facteurs de production agricole. Les organisations internationales poussent aussi pour l'établissement de « zones non contaminées », qui auraient pour effet de libéraliser le mouvement international des aliments, des végétaux et des animaux. L'ACIA doit continuer de protéger les ressources canadiennes importantes que sont ses animaux, ses végétaux et son système d'approvisionnement alimentaire par des mesures qui contribuent à prévenir la transmission des maladies d'origine alimentaire et à préserver la santé des populations animales et végétales. Elle doit aussi continuer d'inspecter et d'accréditer les producteurs et les importateurs, de manière à protéger les Canadiens et à encourager la confiance des marchés internationaux à l'égard des produits alimentaires, animaux et végétaux canadiens. Enfin, l'ACIA doit poursuivre ses efforts pour influencer les normes internationales d'inspection et encourager l'adoption des exigences canadiennes.

Progrès technologiques

La biotechnologie est l'un des domaines où les progrès sont les plus médiatisés et ont le plus de conséquences pour les activités de l'ACIA. Grâce à la biotechnologie, on peut accroître la résistance des cultures aux maladies et aux ravageurs, renforcer la valeur nutritive des aliments, élever des animaux en meilleure santé et concevoir des trousseaux de diagnostic permettant une identification plus rapide et plus exacte des maladies. Par ailleurs, les préoccupations du public, au Canada comme à l'étranger, concernant les produits issus de la biotechnologie continueront de se traduire par des pressions grandissantes sur l'ACIA. Le défi sera de trouver les moyens les plus sûrs d'utiliser cette technologie et de faire en sorte que les exigences réglementaires soient suffisamment rigoureuses et strictement observées. Les communications et l'échange d'information forment un autre domaine où les progrès technologiques sont importants. L'Agence a – et continuera d'avoir – de nombreuses possibilités d'améliorer l'accès à l'information et l'échange de renseignements avec ses partenaires, les intervenants et le public.

Tendances en matière d'inspection et de surveillance

Depuis 1996-1997, le nombre total de rappels d'aliments a grimpé de 80 p. 100. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'allergies déclarées, l'amélioration des mécanismes de surveillance, la sensibilisation accentuée des consommateurs, le perfectionnement des méthodes de détection, l'élaboration de directives plus rigoureuses par Santé Canada et l'intensification des importations d'aliments en provenance notamment des pays en développement.

2.4 Plan des dépenses

Dépenses prévues de l'Agence

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	308,4	314,3	308,9	307,7
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins : recettes disponibles ¹	47,8	47,8	47,8	47,8
Total du Budget principal des dépenses	260,6	266,5	261,1	259,9
Rajustements ²	66,2	11,9	12,8	13,5
Dépenses prévues nettes	326,8 ³	278,4	273,9	273,4
Moins : recettes non disponibles	0,5	0,5	0,5	0,5
Plus : coût des services reçus sans frais ⁴	24,7	25,3	25,3	25,3
Total des dépenses prévues	351,0 ⁵	303,2	298,7	298,2
Équivalents temps plein	4 354,0	4 360,0	4 359,0	4 354,0

¹ Comprend les recettes que l'Agence a tirées de diverses commandes payables (47,4 millions \$) et les profits estimatifs associés à la vente de ses actifs (0,4 million \$).

² Les rajustements intègrent les approbations données depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) ainsi que les éléments à inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses final (1999-2000) et les MJANR subséquents (2000-2001 et au-delà).

³ Ce montant reflète les prévisions du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice d'après les dépenses actuelles.

⁴ Coûts déclarés par d'autres ministères fédéraux.

⁵ Le montant disponible pour les dépenses totales planifiées en 2000-2001 est d'environ 50 M\$ inférieur aux prévisions de 1999-2000. Toutefois, nous prévoyons pleinement que des fonds additionnels continus seront consacrés aux besoins d'intégrité des programmes en 2000-2001 (environ 40 M\$). De surcroît, l'Agence disposera de fonds inutilisés estimés à 10 M\$. Ce montant sera reporté en 2000-2001 pour payer les sorties de fonds révisées. L'incidence globale sera que les dépenses prévues pour 1999-2000 fléchiront d'environ 341 M\$ et que les fonds disponibles pour 2000-2001 seront estimés à 353M\$.

3.0 PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

3.1 Objectif du Programme⁶

Assurer, avec efficacité et efficience, la prestation des services d'inspection fédéraux et des services connexes pour garantir l'innocuité des aliments, la protection des consommateurs, la protection des végétaux et la santé des animaux.

3.2 Description du secteur d'activités⁶

L'Agence canadienne d'inspection des aliments offre des services de réglementation et d'inspection, couvrant des secteurs tels l'élaboration de politiques, l'analyse, l'évaluation, la vérification, la recherche et l'établissement de normes en matière d'inspection, la conduite d'enquêtes sur les fraudes commerciales, l'enregistrement et la certification, la surveillance de la conformité et l'application des lois. Le point de convergence de ces services est de veiller à ce que les produits alimentaires destinés aux marchés intérieurs, c'est-à-dire aussi bien les produits de fabrication canadienne que les importations, respectent les normes de sécurité, de qualité, de manipulation, d'identification, de traitement et d'étiquetage. Par ailleurs, ces services font en sorte que les exportations canadiennes d'aliments respectent aussi, de leur côté, les normes internationales de sécurité, de qualité, de manipulation, d'identification et d'étiquetage. Enfin, ces services contribuent à protéger notre base de ressources animales et végétales contre l'intrusion et la propagation de ravageurs et de maladies susceptibles d'avoir une incidence sur la santé humaine et l'économie.

⁶ L'ACIA a l'intention de proposer, durant le prochain exercice, une nouvelle structure de planification, de rapports et de reddition de compte afin d'officialiser les changements apportés aux objectifs du Programme et du secteur d'activités.

3.3 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

La section suivante fournit une description détaillée des principaux engagements quant aux résultats, des résultats escomptés et des activités que l'ACIA entend entreprendre pour obtenir ces résultats.

Sommaire des priorités et des résultats escomptés

L'ACIA doit fournir aux Canadiens :	Principaux engagements en matière de résultats :
<p>Un système d'inspection fédéral et des services connexes tenant compte des risques relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux aliments; 	<p>Une meilleure salubrité des aliments par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de règlements; • de dispositifs de surveillance de la salubrité des aliments; • de stratégies d'application de la loi et autres; • de programmes d'éducation et de sensibilisation du public. <hr/> <p>Une meilleure protection du consommateur par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de stratégies de surveillance du nom, du contenu, du poids, de la pureté et de la qualité du produit; • de stratégies d'application de la loi à l'encontre des fausses représentations.
<ul style="list-style-type: none"> • à la protection des végétaux; 	<p>Une meilleure protection des végétaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs et des maladies végétales; • le contrôle et l'éradication des ravageurs et des maladies végétales.
<ul style="list-style-type: none"> • à la santé des animaux. 	<p>Une meilleure santé des animaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévention, le contrôle et l'élimination des maladies affectant les animaux et susceptibles de se transmettre des animaux aux êtres humains; • la protection du bien-être des animaux.

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Une meilleure salubrité des aliments par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de règlements; • de stratégies de surveillance de la salubrité des aliments; • de stratégies d'application de la loi et autres; • de programmes d'éducation et de sensibilisation du public. 	<p>Modernisation des lois et règlements fédéraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à travailler au regroupement éventuel des lois fédérales existantes sur les aliments et les facteurs de production agricoles. • Prendre la direction des initiatives pour harmoniser, le cas échéant, les normes fédérales, provinciales, territoriales et internationales relatives à la salubrité des aliments.
	<p>Élaboration et mise en œuvre de stratégies axées sur les risques menaçant la salubrité des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'élaboration et le déploiement d'une stratégie à long terme favorisant la mise en œuvre de programmes d'amélioration de la salubrité des aliments comme l'Analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (ARMPC).

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
	Conformité aux normes fédérales de sécurité et de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'inspection des établissements et des produits pour assurer la conformité aux normes fédérales. • Approuver l'enregistrement d'établissements et la délivrance de permis en fonction des normes fédérales. • Tester les aliments et les produits alimentaires pour s'assurer de leur conformité aux normes fédérales. • Enquêter sur la non-conformité et adopter des mesures appropriées. • Certifier les produits destinés aux ventes interprovinciales et à l'exportation. • Continuer d'adhérer et de participer à des organisations multilatérales (comme CODEX). • Continuer de veiller à l'application des accords et protocoles internationaux conclus pour la mise en marché d'aliments sains et la protection des Canadiens contre l'importation d'aliments impropres à la consommation.
	Mobilisation rapide et enquête en cas de rappel	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer un mécanisme de rappel des produits selon le risque qu'ils présentent. • Maintenir des systèmes de mobilisation d'urgence pour prévenir les risques relatifs aux aliments, actuellement ou à l'avenir.
	Mécanismes et stratégies efficaces d'application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêter sur la non-conformité et adopter des mesures appropriées (saisie, consignation ou suspension de la licence), ou des mesures d'exécution (poursuites judiciaires), s'il y a lieu. • Examiner, élaborer et mettre en place des outils assurant la conformité aux normes et l'application des lois.

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
	Sensibilisation des consommateurs aux diverses facettes de la salubrité des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre, en partenariat avec d'autres, des programmes d'éducation et de communication sur la salubrité des aliments.
	Prise de décisions à caractère scientifique dans l'élaboration des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les partenariats avec la communauté scientifique élargie, dont les autres ministères, les universités et les fondations de recherche scientifique au Canada et à l'étranger. • Appliquer les lignes directrices et les principes recommandés, notamment ceux établies dans les rapports du Conseil d'experts en science et en technologie (CEST), intitulés <i>Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale</i> (ASEG) et <i>Building Excellence in Science and Technology</i> (BEST).

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Une meilleure protection du consommateur par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des stratégies de surveillance portant sur le nom, le contenu, le poids, la pureté et la qualité du produit; • des stratégies d'application de la loi pour contrer les fausses représentations. 	<p>Collecte et présentation d'une information exacte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inspections, assurer une surveillance, tirer des échantillons et tester les aliments pour vérifier que l'information qui figure sur l'étiquette est juste et pertinente. • Veiller à l'application des ententes et protocoles internationaux conclus pour la mise en marché d'aliments conformes aux normes (nom, contenu, poids, pureté et qualité) et protéger les consommateurs canadiens contre les importations d'aliments qui ne satisfont pas à ces normes.
	<p>Mécanismes et stratégies efficaces d'application de la loi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêter sur la non-conformité et adopter des mesures appropriées (saisie, consignation ou suspension de la licence), ou des mesures d'exécution (poursuites judiciaires), s'il y a lieu. • Examiner, élaborer et mettre en place des outils assurant la conformité aux normes et l'application des lois.

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Une meilleure protection des végétaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévention de l'introduction et de la propagation de ravageurs et de maladies végétales; • le contrôle et l'éradication des ravageurs et des maladies végétales. 	<p>Réduction du risque d'introduction de maladies et de ravageurs provenant de l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier et tester des produits horticoles et forestiers importés avant leur arrivée au Canada ou leur mise en circulation. • Établir un système d'avertissement précoce et de collecte d'information. • Collaborer à l'élaboration des protocoles internationaux.
	<p>Identification et contrôle, ou éradication rapides des maladies et des ravageurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et tester les végétaux pour vérifier leur état de santé et repérer la présence de ravageurs. • Maintenir des mécanismes nationaux de contrôle et d'éradication efficaces. • Maintenir un mécanisme de mobilisation et d'action en cas d'urgence qui soit efficace et rapide.
	<p>Mécanismes et stratégies efficaces d'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêter sur la non-conformité et adopter des mesures appropriées (saisie, consignation ou suspension de la licence) ou des mesures d'exécution (poursuites judiciaires), s'il y a lieu. • Examiner, élaborer et mettre en place des outils assurant la conformité aux normes et l'application des lois.
	<p>Application des ententes et protocoles internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'adhérer et de participer aux organismes multilatéraux de normalisation (comme la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]).

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
	Prise de décisions à caractère scientifique dans l'élaboration des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir les relations avec la communauté scientifique élargie, dont les autres ministères, les universités et les fondations de recherche scientifique au Canada et à l'étranger. • Appliquer les lignes directrices et les principes recommandés, notamment ceux établis dans les rapports du Conseil d'experts en science et en technologie (CEST), intitulés <i>Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale</i> (ASEG) et <i>Building Excellence in Science and Technology</i> (BEST).

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
<p>Une meilleure santé des animaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la prévention, le contrôle et l'élimination des maladies affectant les animaux et susceptibles de se transmettre des animaux aux êtres humains; la protection du bien-être des animaux. 	<p>Réduction des risques d'introduction de maladies provenant de l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier et tester les produits d'importation avant leur arrivée ou leur mise en circulation au Canada.
	<p>Identification et contrôle ou éradication rapides des maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en œuvre de programmes de prévention dans les exploitations agricoles. Surveiller et évaluer des animaux pour vérifier leur état de santé. Élaborer et maintenir des programmes d'identification des animaux qui facilitent le retracement, le cas échéant. Maintenir des mécanismes nationaux de contrôle et d'éradication efficaces. Maintenir un mécanisme de mobilisation et d'action en cas d'urgence qui soit efficace et rapide.
	<p>Mécanismes et stratégies efficaces d'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enquêter sur la non-conformité et adopter des mesures appropriées (saisie, consignation ou suspension de la licence) ou des mesures d'exécution (poursuites judiciaires), s'il y a lieu. Examiner, élaborer et mettre en place des outils assurant la conformité aux normes et l'application des lois.
	<p>Administration des ententes et protocoles internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adhérer et participer aux organisations internationales (p. ex. la North American Plant Protection Organization et l'Office International des Épizooties).

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
	Surveillance pour un traitement sans cruauté des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter les animaux en transit pour s'assurer que le transport se fait conformément à la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et aux règlements afférents. • Vérifier que l'industrie utilise des méthodes sans cruauté de traitement et d'abattage des animaux (y compris la volaille) dans les établissements enregistrés fédéralement, conformément à la <i>Loi sur l'inspection des viandes</i>.
	Prise de décisions à caractère scientifique dans l'élaboration des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir des relations avec la communauté scientifique élargie, dont les autres ministères, les universités, les fondations de recherche scientifique au Canada et à l'étranger • Appliquer les lignes directrices et les principes recommandés, notamment ceux établis dans les rapports du Conseil d'experts en science et en technologie (CEST), intitulés <i>Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale</i> (ASEG) et <i>Building Excellence in Science and Technology</i> (BEST).

4.0 INITIATIVES HORIZONTALES

Outre les principaux engagements qu'elle a pris en matière de résultats (énumérés dans la section 3.0), l'ACIA travaille à un certain nombre de projets visant à soutenir des initiatives pangouvernementales ou horizontales. La section qui suit donne un aperçu des projets et des résultats escomptés :

- en réglementation;
- en biotechnologie;
- à l'égard de la Stratégie de développement durable;
- à l'égard de la Stratégie d'information financière;
- à l'égard de la Stratégie des ressources humaines.

4.1 Mesures réglementaires

Lois et règlements	Résultats escomptés
L'ACIA essaie de regrouper sous une seule et unique loi exhaustive toute la législation fédérale actuelle sur les aliments et sur les facteurs de production agricole.	✓ Améliorer le système fédéral d'inspection des aliments par l'adoption de normes uniformes et de mesures d'application des lois et règlements dans tous les secteurs.
<i>Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes</i> L'ACIA propose de moderniser les méthodes d'inspection ante et post-mortem de la volaille (à l'exception de l'autruche d'Afrique, de l'émeu et du nandou). Des règlements seront élaborés pour appuyer le Projet d'inspection modernisée de la volaille (PIMV).	✓ Mettre en place un système d'inspection de la volaille plus scientifique. La mise en œuvre du PIMV entraîne l'utilisation de systèmes ARMPC, de tests microbiologiques, de contrôle statistique du processus d'inspection et de documents d'information ante-mortem sur les troupeaux de volaille.

4.2 Biotechnologie

Biotechnologie	Résultats escomptés
<p>L'ACIA veille à la sécurité des Canadiens, des animaux et de l'environnement parallèlement au recours incessant aux biotechnologies dans le secteur agricole et agroalimentaire.</p> <p>Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre sur pied un groupe d'experts indépendant qui, sous l'égide de la Société royale du Canada, aura pour mission d'étudier l'avenir de la biotechnologie alimentaire. Ce groupe fera des projections sur les dix prochaines années pour avoir une idée des types de produits alimentaires qui risquent de faire leur apparition grâce aux progrès de la biotechnologie et des compétences scientifiques dont on aura alors besoin pour les évaluations de la salubrité des aliments. <p>Étiquetage des aliments issus de la biotechnologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Élaboration des normes sur l'étiquetage</i> Lancement par le Conseil canadien de la distribution alimentaire d'un nouveau mode d'élaboration des normes sur l'étiquetage, auquel contribuera l'Office des normes générales du Canada, organisme accrédité dans l'élaboration de normes reconnues. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un rapport cernant les besoins en matière de réglementation et les capacités nécessaires à l'évaluation de la prochaine génération d'aliments issus de la biotechnologie. Les recommandations du groupe visent à appuyer les travaux du Comité consultatif canadien de la biotechnologie et du Comité des normes sur l'étiquetage.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Groupe de travail ad hoc du CODEX sur l'étiquetage des produits alimentaires issus de la biotechnologie</i> En tant qu'organisme présidant le Groupe de travail mis sur pied par le Comité du CODEX sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, participer aux travaux visant l'élaboration de normes internationales sur l'étiquetage de produits alimentaires biotechnologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer une version améliorée du texte provisoire du Comité du CODEX sur l'étiquetage des produits alimentaires issus de la biotechnologie, en vue de la prochaine réunion annuelle de cet organisme, en mai 2000, à Ottawa.

Biotechnologie	Résultats escomptés
<p>Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été négocié en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. L'objectif est de définir un instrument à force exécutoire obligeant les pays à pallier les effets négatifs du transport et de l'échange transfrontaliers d'organismes vivants génétiquement modifiés (OGM) sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La délégation canadienne a été co-présidée par Affaires étrangères et du Commerce international Canada et par Environnement Canada. D'autres ministères et organismes, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ont participé à l'équipe de négociation canadienne. <p>D'importantes recommandations et opinions ont été formulées par un comité consultatif à grande échelle chargé d'examiner le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Ce comité était composé de représentants des provinces, des secteurs industriels intéressés et de groupes environnementaux, dont certains étaient aussi membres de la délégation canadienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ACIA contribuera au besoin à une analyse pangouvernementale du texte final du Protocole sur les plans juridique, environnemental, réglementaire, économique et stratégique international. L'analyse provisoire servira à préparer, d'ici le printemps 2000, un document de travail en vue de consultations avec les provinces et les organisations non gouvernementales intéressées (comme le public et l'industrie). À l'analyse finale, on ajoutera les résultats des consultations.

4.3 Stratégie de développement durable

L'Agence continuera de coordonner ses politiques de développement durable avec celles des autres organismes fédéraux qui jouent un rôle dans le secteur alimentaire canadien. Elle tablera sur les stratégies de développement durable (SDD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), du ministère des Pêches et des Océans, de Santé Canada et d'Industrie Canada.

L'ACIA joue un rôle prépondérant dans trois éléments de base de la SDD d'AAC.

Stratégie de développement durable	Résultats escomptés
<ul style="list-style-type: none">▶ Procéder à l'évaluation environnementale des produits issus de la biotechnologie (incluant les aliments pour animaux, les engrais, les suppléments, les produits biologiques à usage vétérinaire et les végétaux) et, pour ce faire, effectuer des évaluations des risques pour l'environnement avant l'offre des produits sur le marché.	<p>Assurer la pertinence et la justesse des normes régissant l'innocuité, la qualité et la communication de renseignements sur la fabrication et le produit par :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ l'élaboration de politiques qui soutiennent la stratégie de développement durable✓ l'évaluation des risques pour l'environnement avant l'offre des produits sur le marché.
<ul style="list-style-type: none">▶ Poursuivre l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux règlements sur les contaminants présents dans les engrais ainsi que dans les aliments et suppléments destinés aux animaux.	<ul style="list-style-type: none">✓ Contrôler la présence des contaminants dans les engrais ainsi que dans les aliments et suppléments destinés aux animaux.
<ul style="list-style-type: none">▶ Poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale pour les opérations matérielles de l'ACIA.	<ul style="list-style-type: none">✓ Exploiter, de manière durable, les ressources matérielles de l'ACIA, notamment gérer plus efficacement ses flottes de véhicules, faire l'acquisition de produits saufs pour l'environnement, gérer ou réduire les déchets (ou les deux), et réduire la consommation d'énergie.

4.4 Stratégie d'information financière (SIF)

La mise en œuvre du SIF permettra au gouvernement du Canada de tirer profit de pratiques comptables et financières plus modernes et aptes à recueillir de meilleurs renseignements et donc, d'appuyer le processus décisionnel de la gestion de l'ACIA et de l'administration fédérale.

Stratégies connexes à la SIF	Résultats escomptés
<p>Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière et matérielle — le SAP (Saturn)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'ACIA a établi un nouveau système de gestion financière et matérielle en avril 1999. Quinze autres ministères et organismes ont également adopté ce système, le SAP (Saturn). ▶ L'adoption du SAP, qui fonctionne selon la comptabilité d'exercice, dotera la direction de l'Agence d'un outil puissant. 	<p>Création d'un environnement de gestion comptable et financière moderne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrée à d'autres importantes initiatives en rapport avec la fonction moderne de contrôleur, comme l'amélioration des techniques d'établissement des coûts et des rapports financiers d'après une comptabilité d'exercice, le SAP fournira des renseignements plus utiles et plus complets aux gestionnaires aux fins du processus décisionnel.
<p>Définition, évaluation et enregistrement de l'actif et du passif</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lancement d'un projet d'estimation des biens immobiliers ▶ Mise en œuvre d'un projet de vérification de l'actif national afin de définir, d'évaluer et d'enregistrer les éléments d'actif mobilier, dont l'inventaire de matières consommables. ▶ Évaluation des éléments de passif de l'Agence (p. ex., les indemnités de départ ou les congés payés des employés) et détermination des intérêts financiers de l'ACIA 	<p>Meilleure information de gestion relativement à l'actif, au passif et aux capitaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'une des grandes innovations apportées par la SIF sera la capacité d'enregistrer les éléments d'actif et de passif ainsi que les capitaux dans le système financier intégré et de présenter des rapports en conséquence. Ces renseignements seront désormais très accessibles et leur vérification sera plus facile, ce qui aidera les gestionnaires à gérer plus étroitement les ressources qui leur sont confiées.

Stratégies connexes à la SIF	Résultats escomptés
<p>Mise en œuvre d'une fonction commune et modernisée de contrôleur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diffusion et clarification des principes de gestion financière et autre auprès de tous les gestionnaires de l'ACIA afin d'établir clairement une fonction de contrôleur commune et modernisée. 	<p>Amélioration de la gestion de l'ACIA</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption et partage des responsabilités de contrôle par les gestionnaires de l'ACIA à l'égard des ressources de l'Agence.

4.5 Stratégie des ressources humaines

La Stratégie des ressources humaines est un cadre servant à intégrer des valeurs et des principes importants aux pratiques et politiques relatives à la gestion des ressources humaines. Elle précise également quels outils et quel soutien sont nécessaires si l'on veut que l'ACIA avance dans la direction stratégique qu'elle s'est donnée. Son statut d'employeur séparé lui donne en outre la possibilité d'adapter ses politiques et pratiques pour mieux appuyer ses priorités, mais avec cette souplesse vient aussi la difficulté de faire des choix.

Stratégie des ressources humaines	Résultats escomptés
<p>S'assurer que l'ACIA dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et de systèmes et méthodes en matière de ressources humaines capables de soutenir avec efficacité et efficience le fonctionnement de l'Agence. Pour y arriver, l'ACIA a élaboré trois stratégies visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à attirer et à retenir dans ses rangs des employés compétents; ▶ à conserver une main-d'œuvre qualifiée par des activités d'apprentissage et de perfectionnement; ▶ à créer et à entretenir un climat de travail encourageant. 	<p>Attirer et retenir dans ses rangs des employés compétents par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'adoption de stratégies de recrutement et de mécanismes de dotation efficaces et innovateurs, et d'une échelle de rémunération assortie d'avantages sociaux concurrentiels; ✓ l'adoption de politiques et de procédures progressives et souples en matière de ressources humaines afin de favoriser l'épanouissement des employés tout en contribuant aux priorités de l'organisation; ✓ l'adoption, à l'échelle de l'Agence, d'un système de classification adapté aux besoins de l'organisation. <p>Conserver une main-d'œuvre qualifiée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'offre d'outils et d'activités propres à encourager l'apprentissage continu; ✓ l'offre de débouchés professionnels capables de répondre aux besoins de développement des employés.

Stratégie des ressources humaines	Résultats escomptés
	<p>Créer et entretenir un climat de travail encourageant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'offre de services, de programmes et de systèmes d'information sur les ressources humaines adaptés aux besoins de l'organisation; ✓ la création d'un milieu de travail favorable à la collaboration entre la direction, les employés et les syndicats; ✓ un renforcement de la capacité de gérer le changement; ✓ l'adoption de processus et d'outils de gestion du rendement, de mécanismes de rétroaction et de programmes de récompenses et de reconnaissance adaptés.

5.0 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1
Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme
et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Grands projets d'immobilisations	15,5 ⁷	9,4⁸	9,4	9,4
Total	15,5	9,4	9,4	9,4

Tableau 5.2
Renseignements sur les dépenses des grands projets
d'immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000– 2001	Dépenses prévues 2001– 2002	Dépenses prévues 2002– 2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
Projets en cours d'élaboration évalués à moins de 5 000 000 \$		15,5 ⁷	9,4⁸	9,4	9,4	9,4

⁷ Représente le montant du Budget principal des dépenses et le montant reporté de 1998-1999 (6 millions de \$), autorisé dans le Budget supplémentaire des dépenses; égale les dépenses et les engagements prévus jusqu'à la fin de l'exercice.

⁸ Représente le montant de base du Budget principal des dépenses demandé pour 2000-2001.

Tableau 5.3
Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Contributions				
Versement aux provinces, conformément au <i>Règlement d'indemnisation relatif à la rage</i> et au <i>Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax</i> , édictés par le gouverneur en conseil, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes de ceux payés par les provinces aux propriétaires d'animaux qui meurent de la rage ou de la fièvre charbonneuse.	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions à l'appui des initiatives contribuant à améliorer, à faire avancer et à promouvoir le système fédéral d'inspection.	0,1	0,1	0,1	0,1
(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des plantes</i> , qu'autorise la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> .	4,3	1,5⁹	1,5 ⁹	1,5 ⁹
Total des contributions	4,5	1,7	1,7	1,7

⁹

Représente le niveau de référence de base de l'ACIA. Toute augmentation au-delà de ce montant occasionnée par l'apparition de maladies sera remboursée par le Secrétariat du Conseil du Trésor conformément aux dispositions législatives régissant ce programme.

Tableau 5.4
Source des recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999–2000	Recettes prévues 2000–2001	Recettes prévues 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003
Produits de la vente des biens de l'État	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes disponibles ¹⁰	47,4	47,4	47,4	47,4
Total des recettes disponibles	47,8	47,8	47,8	47,8

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999–2000	Recettes prévues 2000–2001	Recettes prévues 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003
Autres recettes non fiscales ¹¹	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des recettes non disponibles	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des recettes disponibles et non disponibles	48,3	48,3	48,3	48,3

¹⁰ Représente les recettes recueillies par l'ACIA pour les différentes commandes payables d'inspection et de services connexes.

¹¹ Représente les recettes tirées des amendes et de l'intérêt sur les comptes débiteurs en souffrance qu'aux termes de la loi, l'ACIA n'a pas le droit de réutiliser à des fins opérationnelles.

Tableau 5.5
Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Agence canadienne d'inspection des aliments
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	326,2
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,3
Cotisations des employés aux régimes d'assurance de l'employeur et coûts payés par le SCT	11,5
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,2
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	0,3
	25,3
Moins : Recettes disponibles	47,8
Moins : Recettes non disponibles	0,5
	48,3
Coût net du programme pour 2000-2001	303,2

6.0 AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1 Lois et règlements

Lois et règlements en vigueur

Lois

Loi relative aux aliments du bétail, L.R. 1985, ch. F-9

Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, L.C., 1997, ch. 6

Loi sur la protection des obtentions végétales, L.C. 1990, ch. 20

Loi sur la protection des végétaux, L.C. 1990, ch. 22

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, L.R., ch. C-38¹²

Loi sur les aliments et drogues, L.R., ch. F-27¹³

Loi sur les engrais, L.R., 1985, ch. F-10

Loi sur les produits agricoles au Canada, R.S., ch. 20 (4^e suppl.)

Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, L.C. 1995, ch. 40

Loi sur les semences, L.R., ch. S-8

Loi sur l'inspection des viandes, L.R., ch. 25, (1^{er} suppl.)

Loi sur l'inspection du poisson, L.R., 1985, ch.. F-12

Arrêtés

Arrêté fixant le prix à payer pour les heures supplémentaires

Arrêté sur le nématode doré

Arrêté sur les droits exigibles - protection des végétaux

Arrêté sur les graines de mauvaises herbes

Arrêté sur les prix applicables à l'inspection des viandes

Arrêté sur les prix applicables au classement des carcasses de bétail

Arrêté sur les prix applicables au miel

Arrêté sur les prix applicables aux aliments du bétail

Arrêté sur les prix applicables aux engrais

Arrêté sur les prix applicables aux fruits et légumes frais

Arrêté sur les prix applicables aux œufs et aux ovoproduits

Arrêté sur les prix applicables aux produits de l'érable

Arrêté sur les prix applicables aux produits laitiers

¹² L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (SI/99-34; P.C. 1999-534).

¹³ L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (alinéa 11(3)a) de la *Loi sur l'ACIA*, autres que celles relatives à la santé publique, à l'innocuité ou à la nutrition (alinéa 11(3)b) de la *Loi sur l'ACIA*.

Arrêté sur les prix applicables aux produits transformés
Ordonnance sur les droits applicables aux services de quarantaine et d'inspection
Règlement (ministériel) sur les maladies à déclarer

Avis ministériels

Avis sur les prix applicables à la santé des animaux
Avis sur les prix applicables aux semences

Règlements

Règlement de 1983 sur les aliments du bétail
Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes
Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax
Règlement d'indemnisation relatif à la rage
Règlement exemptant certains animaux de l'inspection et du certificat d'exportation
Règlement interdisant l'importation des abeilles domestiques
Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille
Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage
Règlement sur la production d'aubergines et de tomates (Central Saanich)
Règlement sur la protection des obtentions végétales
Règlement sur la protection des végétaux
Règlement sur la santé des animaux
Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
Règlement sur le miel
Règlement sur l'exclusion de la définition de couvoir
Règlement sur les aliments et drogues¹⁴
Règlement sur les couvoirs
Règlement sur les droits de vaccination contre la rage
Règlement sur les droits d'inspection antiparasitaire
Règlement sur les engrais
Règlement sur les fruits et légumes frais
Règlement sur les maladies déclarables
Règlement sur les œufs
Règlement sur les œufs transformés
Règlement sur les plafonds des valeurs marchandes des animaux devant être détruits
Règlement sur les produits de l'érable
Règlement sur les produits laitiers
Règlement sur les produits transformés
Règlement sur les semences
Règlement sur le transport des ongulés

¹⁴ Seulement les articles administrés par l'ACIA.

Règlement sur l'inspection du poisson
Règlement visant à restreindre la production et à interdire la vente de pommes de terre
(Central Saanich)

Règlements proposés

Projets en cours

<i>Règlement sur la santé des animaux</i> (Règlement sur les maladies déclarables ou à déclaration obligatoire)	amorcé en 1999
<i>Règlement sur les semences - partie III</i> (Modifications relatives à l'enregistrement des variétés)	amorcé en 1999
<i>Règlement sur la santé des animaux</i> (Transport sans cruauté)	amorcé en 1999
<i>Règlement sur la santé des animaux</i> (Identification du cheptel bovin national)	amorcé en 1999
<i>Règlement sur les plafonds des valeurs marchandes</i> <i>des animaux devant être détruits</i> (Indemnisation - Examen - Phase II)	amorcé en 1998
<i>Règlement sur la protection des végétaux</i> (Modifications aux annexes I et II)	reporté de 1998
<i>Règlement sur les semences - partie II</i> (Plants de pommes de terre) - Modifications	reporté de 1998
<i>Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille</i> (Méthode de classement du bœuf)	reporté de 1998
<i>Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes</i> (Séparation mécanique de la viande et des os)	reporté de 1997
<i>Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes</i> (Autorisation de mise en marché temporaire)	reporté de 1998
<i>Règlement sur les produits laitiers</i> (Code laitier national)	reporté de 1998
<i>Règlement sur les fruits et légumes frais</i>	reporté de 1998

(Modifications d'ordre administratif)	
<i>Règlement sur les aliments et drogues</i> (Examen réglementaire)	
(i) Exemption de l'étiquetage pour les adjuvants de fabrication 1998	reporté de
(ii) Révision des exigences relatives aux ingrédients et aux composants 1998	reporté de
(iii) Révision des dispositions sur la lisibilité 1998	reporté de
<i>Règlement sur les aliments et drogues</i> (Modification de la teneur en gras de la viande hachée)	reporté de 1998
<i>Règlement sur les produits transformés</i> (réécriture)	reporté de 1997
<i>Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires</i> (nouveau)	reporté de 1998
<i>Règlement sur les semences - partie I</i> (Modifications relatives à la qualité des semences)	reporté de 1997
<i>Règlement sur l'inspection du poisson</i> (Poisson salé de type Gaspé)	reporté de 1997
<i>Règlement sur l'enregistrement des établissements d'aliments du bétail médicamenteux</i>	reporté de 1998
<i>Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes</i> (ARMPC obligatoire)	reporté de 1998

INDEX

À bas les BACtéries!^{MC}, 6
aliments pour le bétail, 3
aménagement organisationnel, 4
arrêtés, 33
avis ministériels, 34
biotechnologie, 5-7, 21-24
certification des produits, 3
certification des semences, 5
Comité consultatif externe, 4
Comité fédéral-provincial-territorial d'inspection, 6
engagements du gouvernement, 5
engrais, 3, 5, 24, 33, 34
étiquetage, 22
évaluations environnementales, 5
exercices de simulation de situations d'urgence, 5
forums internationaux, 6
gestion des ressources humaines, 6, 27
importations d'aliments, 8, 16
Industrie Canada, 3
intoxications alimentaires d'origine bactérienne, 7
Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, 4, 30, 33
lois, 3, 5, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 21, 33
maladies d'origine alimentaire, 6, 7
mécanismes de surveillance, 8
méthodes de détection, 8
mise en quarantaine, 3
normes de santé pour l'importation, 5
normes fédérales, 4, 13, 14
normes internationales, 7, 11, 23
organes internationaux de normalisation, 7
partenaires, 3, 7
partenariats, 6, 15
perceptions et attentes du public, 6
précautions prises à l'importation, 5
programme d'hygiène vétérinaire, 5
programmes d'inspection, 4, 5
progrès technologiques, 7
Projet d'inspection modernisée de la volaille (PIMV), 21
protection des obtentions végétales, 5, 33, 34
protection des végétaux, 1, 3, 5, 11, 12, 17, 33-35
Protocole de Cartagena, 23
rappels d'aliments, 8
règlements, 3, 12, 13, 20, 21, 24, 30, 33-35
règlements proposés, 35

renseignements internationaux, 5
résistance des cultures aux maladies et aux ravageurs, 7
retrait d'aliments, 5
salubrité des aliments, 1, 3, 5-8, 12, 13, 15, 22
Santé Canada, 3, 4, 8, 24
santé des animaux, 1, 3, 5, 11, 12, 19, 30, 33-35
santé humaine, 5
semences, 3, 5, 33-36
sensibilisation des consommateurs, 8
services d'inspection fédéraux, 1, 3, 11
surveillance de la conformité, 11
surveillance réglementaire, 7
surveillance réglementaire internationale, 7
transmission des maladies d'origine alimentaire, 7
transport sans cruauté des animaux, 5, 20
valeur nutritive des aliments, 3, 6, 7